

Protocole période de fêtes de fin d'année

Conformément aux consignes du Ministère des Solidarités et de la Santé, reçues le 14 décembre 2020 par courriel, l'EHPAD les balcons du Hautacam met en place les mesures suivantes pour la période allant jusqu'au 3 janvier 2021 inclus.

Ces mesures ont été validées par mail, ou oralement, par les membres du Conseil de la Vie Sociale, et leurs remarques éventuelles ont été prises en compte.

Conditions de Visites :

Comme nous le faisons déjà depuis quelques temps sur les sites de Canarie et Ayzac Ost, les visites, d'une durée de 30 minutes, sont autorisées, sur rendez-vous, dans un lieu dédié, aéré et désinfecté entre chaque visite.

Les visites, dans les mêmes conditions ont lieu sur le site de Vieuzac depuis le 9 décembre 2020.

Sur tous les sites, les visites en chambre sont autorisées, même en secteur Covid, pour les cas particuliers (fin de vie par exemple).

Chaque résident pourra donc avoir au moins une visite du 17 décembre 2020 au 3 janvier 2021, correspondant à la période des fêtes de fin d'année. Dans un souci d'équité, et afin que chacun puisse profiter d'une visite, le premier rendez-vous pour un résident sera validé, les autres seront confirmées au dernier moment, selon les opportunités restantes.

Attention, les demandes de visites sont validées du lundi au vendredi (hors jour férié) de 8h00 à 17h30.

Ce qui change :

Pour tous les sites, hors secteur Covid : pour chaque visite, 2 personnes, maximum, seront autorisées. Les enfants, quel que soit leur âge, sont comptabilisés comme visiteurs, et donc, à ce titre, doivent respecter les mesures barrières : port du masque en permanence, port de la surblouse, lavage des mains, distance physique, ...

Pour le secteur Covid :

Les visites se feront en chambre, 2 visiteurs maximum simultanément. Le résident porte obligatoirement un masque (sauf contre-indications médicales), les visiteurs portent une surblouse, un masque, une charlotte et des gants (après s'être lavé les mains au gel hydroalcoolique).

Je rappelle que les visites seront suspendues à l'égard du contrevenant, et pour un temps à ma convenance, en cas de non-respect des gestes barrières.

Sorties des résidents :

Les sorties sont autorisées. Toutefois, au regard des consignes ministérielles, pour chaque demande de sortie, l'équipe pluridisciplinaire étudiera la situation et évaluera les bénéfices risques en fonction des capacités du résident à comprendre et respecter très strictement les gestes barrières à son retour :

- ✓ porter systématiquement un masque chirurgical en présence des professionnels et des autres résidents,
- ✓ ne pas participer aux animations et activités collectives
- ✓ prendre ses repas en chambre

cela pendant 7 jours. Il devra également faire un test RT- PCR dans l'EHPAD à son retour.

Les demandes de sortie seront formulées au moins trois jours à l'avance (hors samedi dimanche et jour férié). Pour raisons médicales, une sortie peut être annulée au dernier moment.

Toujours selon ces consignes, il est fortement conseillé aux personnes venant en visite à l'EHPAD de se faire tester de manière régulière. Un test négatif n'exonère pas du strict respect des gestes barrières.

Pour la période des fêtes, si vous souhaitez recevoir votre parent, ces mêmes consignes vous encouragent fortement à réaliser ce test avant l'évènement familial (pour toutes les personnes amenées à rencontrer le résident sorti, afin de le protéger) et à respecter strictement les gestes barrières à domicile.